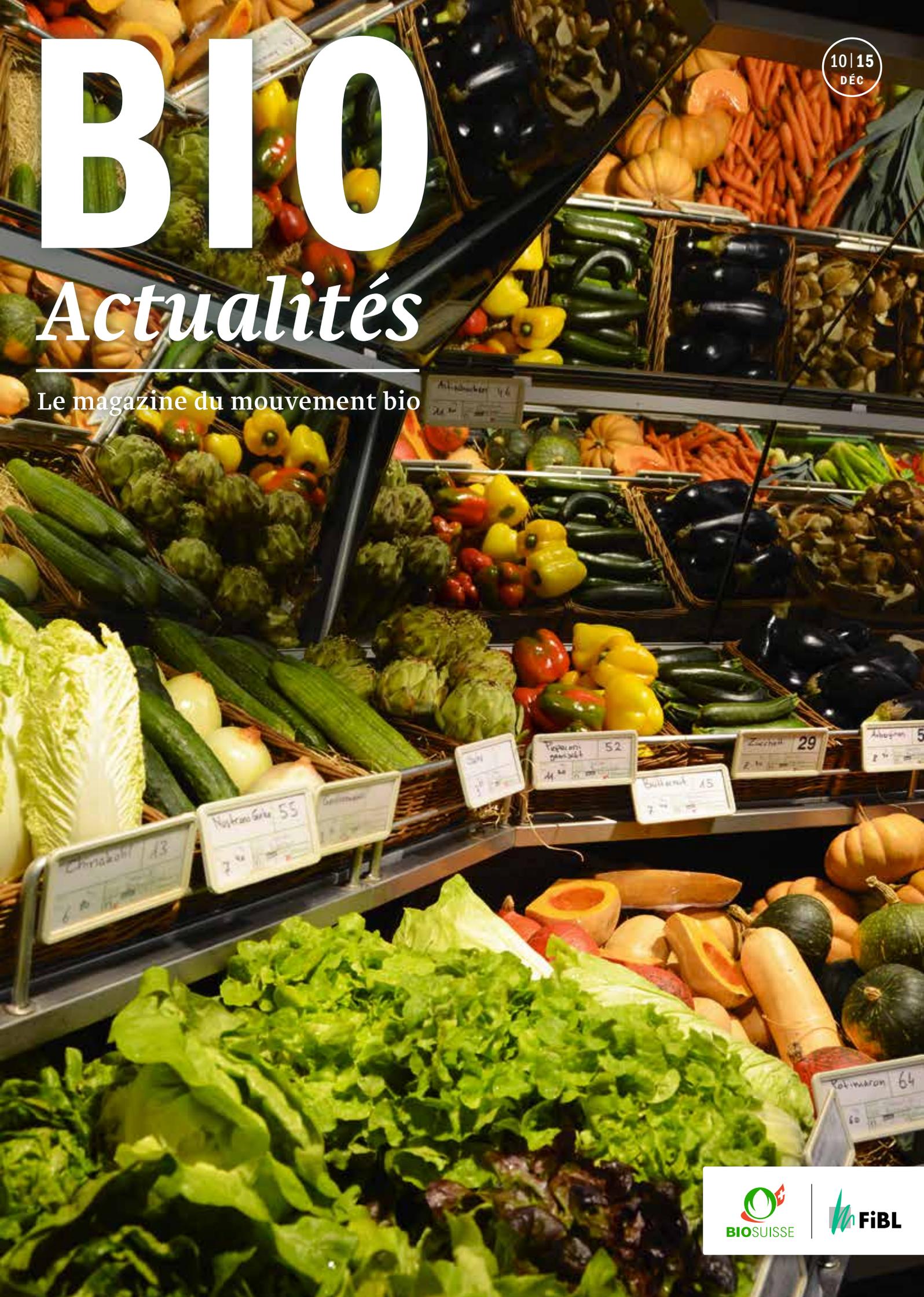


BIO

Actualités

Le magazine du mouvement bio





LINUS SILVESTRI AG
Partenaire opérationnel pour le bétail
9450 Lüchingen/SG
Tél. 071 757 11 00 Fax 071 757 11 01
Email: kundendienst@lsag.ch
Site Internet: www.lsag.ch

Nos collaborateurs sont volontiers à votre disposition :

Linus Silvestri, Lüchingen SG	079 222 18 33
Christian Obrecht, Paspels GR	079 339 24 78
Maria Schmid, Altikon ZH	078 820 79 19
Jakob Spring, Kollbrunn ZH	079 406 80 27

Votre chance de participer à longue terme dans la production des porcs BIO ou de BIO Weide-Beef

Nous cherchons:

- des exploitations de porcs d'élevage BIO et ceux en période de reconversion
- des exploitations de porcs d'engraissement BIO
- des exploitations de Bio Weide-Beef des régions Neuchâtel, Fribourg et Vaud

Profitez :

- d'une production réglée au moyen d'un contrat d'achat de vos animaux
- de notre consultation/coaching dans le domaine porcs d'élevage BIO et porcs d'engraissement BIO
- de notre vaste et longue expérience dans le domaine marchandisation d'animaux BIO



Mühle Rytz AG

Nous cherchons des producteurs de soja bio!

- Altitude maximum : 550 mètres
- Prix de production : Frs 223.50/100kg
- Egalement possible en reconversion
- Prime à la surface supplémentaire : Frs 1000.-/ha
- Contrat de production avec la coopérative « Progana »
- Centre collecteur : Moulin Rytz, 3206 Biberen
- Participation aux frais de transport en fonction de la distance au CC

Nous vous conseillons volontiers.

Mühle Rytz AG, 031 754 50 00, www.muehlerytz.ch
Progana, Laurent Godel, 079 723 81 20, www.progana.ch

Impressum

24ème année 2015

Bioactualités: 10 numéros par an
Numéros doubles: décembre/
janvier et juillet/août
Magazine en allemand: Bioaktuell
Magazine en italien: Bioattualità

Tirage

Allemand: 6846 exemplaires
Français: 765 exemplaires
Italien: 316 exemplaires
(Certifié WEMF en 2014)

Distribution: Aux producteurs et
preneurs de licences Bourgeois
Abonnement annuel Fr. 53.-
Abonnement pour l'étranger Fr. 67.-

Éditeurs

Bio Suisse, Peter Merian-Strasse 34,
CH-4052 Bâle
www.bio-suisse.ch
et
FiBL, Institut de recherche
de l'agriculture biologique,
Ackerstrasse 113, Postfach 219,
CH-5070 Frick
www.fibl.org

Imprimerie

AVD Goldach AG, www.avd.ch

Papier

Refutura, certifié FSC
Labels: Blauer Engel, Nordic Swan

Rédaction

Markus Spuhler /spu (rédac-
teur en chef), Petra Schwing-
hammer /psh, Susanna Azevedo /
saz (Bio Suisse), Franziska Häm-
merli /fra, Theresa Rebholz /
tre, Andreas Basler /aba (FiBL)
redaction@bioactualites.ch

Mise en page

Simone Bissig (FiBL)

Traduction

Manuel Perret

Concept graphique

Büro Haerberli, www.buerohaerberli.ch

Publicité

Erika Bayer, FiBL,
Postfach 219, CH-5070 Frick
Tél. +41 (0)62 865 72 00
Fax +41 (0)62 865 72 73
publicite@bioactualites.ch

Abonnements et édition

Petra Schwinghammer, Bio Suisse
Peter Merian-Strasse 34,
CH-4052 Bâle
Tél. +41 (0)61 204 66 66
edition@bioactualites.ch

www.bioactualites.ch

Utilisateur: bioactualites-10
Mot de passe: ba10-2015

Page de couverture: Ni les consommateurs ni les producteurs ne peuvent influencer directement les prix dans les magasins. Sont-ils équitables? Seule la comparaison par rapport aux revenus peut permettre de le dire. Photo: Susanna Azevedo

Une décision passionnelle

Personne n'a mis à mal la patience des personnes présentes avec de longs discours. On a pu entendre lors de la dernière AD de Bio Suisse des interventions bien préparées, précises et intéressantes. Cette AD m'a montré en peu de temps la diversité des opinions sur les différents thèmes, mais aussi ce que la politique devrait être: une rencontre respectueuse et une écoute active avec un peu d'humour et de poésie. Et surtout des décisions courageuses – de celles qui ne doivent pas forcément servir à remplir son propre porte-monnaie.

Même si l'interdiction du spermasexing peut être un argument de vente pour le bio, le net rejet de cette technique par les délégués était une décision passionnelle. Le problème bien connu de l'écoulement des veaux mâles des races laitières aurait pu être résolu depuis longtemps si on avait autorisé le fait de cibler la conception de veaux femelles par les meilleures laitières en utilisant du sperme sexé. La réalité actuelle est malheureusement que le pourcentage des veaux mâles bio de races laitières finissent dans l'engraissement conventionnel. Ou doivent mourir. Cela est sans cœur et n'a rien à voir avec cet équilibre qu'on prône tant en ce moment.

Il faut donc avoir des solutions dans les plus brefs délais. Le problème est le prix des descendants des races laitières. Comme l'économiste Jens Martignoni le dit dans l'interview de la page 6, les consommateurs doivent participer aux négociations de prix si on veut une formation équitable des prix. Quel prix seraient-ils donc prêts à payer pour améliorer le destin de ces veaux désavoués?



Franziska Hämmerli, Rédactrice



Table des matières

Production

Prix équitables

- 6 **Ça dépend aussi du système économique**

Bovins

- 9 **Quelle orientation pour l'alimentation bovine?**

Production végétale

- 12 **Des chercheurs privés testent l'homéopathie**

Bio Suisse et FiBL

Assemblée des délégués

- 14 **Pas de spermasexing dans les élevages laitiers**

Réforme structurelle

- 16 **Mise en place des nouvelles instances**

- 17 *Pommes de terre / Drosophile du cerisier*

Rubriques

- 2 *Impressum*

- 4 *Brèves*

- 11 *Brèves*

- 18 *Agenda*

- 19 *Le dernier mot*

Dit



«Les traitements homéopathiques des plantes peuvent être extrêmement efficaces si on tape dans le mille au bon moment avec les bons granules.»

Cornel Stutz, Bremgarten AG

→ Page 12

Compté

20

pourcents, c'est le supplément de rendement que des chercheurs privés ont

obtenu de leurs pommes de terre avec de l'homéopathie. Les traitements homéopathiques des plantes sont bon marché, non toxiques, sans résidus ... et efficaces!

→ Page 10

Vu



La vache à trois fins Walli avec Christoph Schär du Berghof Rohr près d'Olten SO et des enfants du voisinage. C'est le chien de la ferme Fiete qui ferme la marche avec sa clochette. *Photo: Berghof Rohr*

Vidéos, diaporamas et plus: Le Bioactualités numérique

Vous trouvez dans le magazine numérique des vidéos, des photos supplémentaires et des liens actifs. Si vous cliquez p. ex. sur un lien d'une publicité, vous atterrissez sur le site internet correspondant. Le magazine numérique se trouve sur www.bioactualites.ch sous «Magazine». Il vous faut alors le login ci-dessous, qui se trouve aussi toujours dans l'impressum du Bioactualités:

→ www.bioactualites.ch > Magazine
> Télécharger le magazine complet
Utilisateur: bioactualites-10
Mot de passe: ba10-2015



Remplir le check-up de la biodiversité!

La nouvelle version du Check-up Biodiversité en ligne est disponible depuis le 1er décembre pour le contrôle 2016. Tous les producteurs qui auront rempli et clôturé ce check-up d'ici au 31 janvier 2016 verront leurs données transmises directement au contrôle et n'auront rien d'autre à faire pour cela en 2016.

Certaines mesures ont été modifiées et complétées dans le nouveau check-up. Cultures spéciales: les mesures de biodiversité ont été révisées avec des représentants de l'arboriculture et de la viticulture et avec des spécialistes de la biodiversité. Toutes les modifications sont expliquées en détail au début du check et dans les chapitres concernés.

Les producteurs doivent maintenant vérifier et actualiser toutes leurs infor-

mations à l'aide des données valables pour 2015. Il faut pour cela ouvrir sa session avec son adresse de courriel ou son nom d'utilisateur et son mot de passe. Tous ceux qui ont besoin d'aide pour remplir le check-up peuvent s'adresser aux spécialistes de Bio Suisse: tél. 061 204 66 38 ou biodiversite@bio-suisse.ch.

Le fait que les producteurs remplissent en moyenne 20 mesures montre que la biodiversité revêt déjà une grande importance dans les fermes Bourgeon. Bio Suisse propose toujours des conseils individuels «de paysan à paysan» à tous les producteurs qui cherchent de l'aide pour la réalisation de mesures de biodiversité judicieuses. *Thomas Pliska*

→ www.check-up-biodiversite.ch

Entendu à l'AD: Affirmations sur le renforcement des OM et sur le spermasexing



«C'est bien que les critères soient plus larges et les fonds pour les projets plus élevés, mais un socle forfaitaire plus haut serait mieux.»

Kathrin Schneider, Bärner Bio Bure



«La déception pour le non au spermasexing est vive. Ce qui se paie aujourd'hui pour les veaux des races laitières est une honte. Il nous faut des solutions.»

Stefan Hueter, Co-initiant de la motion pour le spermasexing



«Renforcer les OM renforcera le sentiment communautaire car elles sont le trait d'union entre le Comité, le secrétariat et les producteurs.»

Ursula Bapst Brunner, Bio Grischun



«Si on y regarde de plus près, il n'y a actuellement qu'un seul taureau Feuille de trèfle avec du sperme sexé qui transmet des valeurs cellules potables.»

Hans Braun, FK Milch



«Davantage d'argent pour les OM signifie aussi plus de responsabilité. Y a-t-il suffisamment de membres actifs dans toutes les OM?»

Thomas Herwig, Bio Jura

→ Article sur l'Assemblée des délégués: Voir page 14



«Le spermasexing utilise un colorant fluorescent, un laser et un champ électrique. Cela affaiblit encore plus le sperme des taureaux d'IA.»

Herman Lutke Schipholt, Demeter Photos: Susanna Azevedo

Fonds fédéraux: Le Conseil fédéral abaisse la limite UMOS mais diminue le budget

Le Conseil fédéral a promulgué fin octobre le train d'ordonnance de l'automne 2015. Les changements entrent en vigueur en 2016. Pour l'agriculture biologique, les principaux changements concernent les nouvelles dispositions sur les unités de main-d'œuvre standard (UMOS) et la biodiversité. Il y avait eu au départ une proposition de relever le seuil pour les paiements directs à 0,4 UMOS par ferme pour la PA 14-17, mais après de violentes protestations il a été maintenu à 0,25 et même baissé à 0,2. En même temps, la durée du travail annuel pour 1 UMOS a été baissée de 2800 à 2600 heures à cause du progrès technique. Martin Bossard, le responsable des affaires politiques de Bio Suisse, considère ces décisions comme globalement positives: «Je pense que ces deux modifications s'équilibrent à peu près. L'abaissement du seuil d'entrée est un signal positif pour les petits producteurs.» Le directeur de l'OFAG,

Bernard Lehmann, tient parole: il avait promis dans le Bioactualités 2/2015 que les petits producteurs ne seraient pas désavantagés par les changements. Il avait en outre annoncé que le calcul des UMOS tiendrait mieux compte des activités proches de l'agriculture, et maintenant les domaines qui comptent au moins 0,8 UMOS peuvent faire valoir jusqu'à 0,4 UMOS pour des activités proches de l'agriculture. La nouvelle règle qui uniformise à 1,0 UMOS le seuil d'entrée pour les mesures individuelles, l'aide aux exploitations et la conversion de dettes est une simplification.

Comme le Bioactualités l'avait annoncé, le train d'ordonnances de l'automne 2015 prévoyait de nettes diminutions. Le Conseil fédéral a bel et bien décidé de limiter les surfaces de biodiversité du niveau de qualité I à la moitié de la surface de l'exploitation et de diminuer ces contributions de dix pourcents, mais ces changements sont

nettement moins graves que prévu tout d'abord. Bossard critique néanmoins le signal négatif pour l'écologie. Les agriculteurs bio sont désavantagés parce qu'ils entretiennent un nombre particulièrement grand de surfaces de haute valeur et ne peuvent pas y renoncer: «Les diminutions touchent justement ceux qui ont déjà beaucoup fait pour la biodiversité jusqu'à maintenant.»

Le Conseil fédéral veut économiser 94 millions sur le budget 2016, et l'enveloppe financière doit être diminuée de 200 millions de francs pour les années 2018 à 2021. C'est pour ça que l'Union suisse des paysans a organisé une grande manifestation le 27 novembre à Berne. Bio Suisse s'investit aussi là-contre – afin que l'agriculture puisse remplir les mandats que la politique lui donne. *tre/spu*

→ www.ofag.admin.ch >Thèmes >Train d'ordonnances agricoles d'automne 2015

Prix équitables –
tout dépend du système
économique



Notre système économique et monétaire rend impossibles des prix écologiquement, économiquement et socialement équitables dans le secteur agroalimentaire.

Des prix équitables pour ses produits – c'est le souhait de tout agriculteur. Les prix équitables doivent permettre aux producteurs de couvrir leurs coûts de production et d'avoir un niveau de vie comparable à celui du reste de la société. Conformément au principe du pollueur-payeur, il faudrait en outre inclure tous les coûts externes (par exemple les coûts des effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre) dans les prix de vente des produits. La prise de conscience des consommateurs au sujet de la durabilité écologique, économique et sociale confère toujours plus d'attention à la question des prix. Mais comment déterminer des prix équitables? La définition donnée plus haut semble simple et plausible, mais dans la réalité elle est difficile à mettre en œuvre. La formation des prix est soumise aux théories, aux conceptions et aux règles générales de l'économie qui portent la marque d'une économie très unilatérale.

Offre contre demande: Une lutte que tous les deux perdent

Les sciences économiques classiques enseignent selon un modèle de pensée fortement simplifié que les prix des produits sont directement déterminés par l'offre et la demande. Plus les prix sont hauts plus les producteurs veulent produire et moins les consommateurs veulent acheter – et inversement. Ce modèle soulève cependant de grandes questions au sujet de la production et de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Il pose au centre le point de vue du commerce et dissimule celui des producteurs et des consommateurs. Il présuppose en outre que les consommateurs et les producteurs sont des adversaires qui ont des intérêts opposés. Que les derniers veulent des prix élevés et les premiers des prix bas. Tous les agriculteurs qui emploient de la main-d'œuvre salariée peuvent comprendre que cela n'est en réalité pas dans l'intérêt des deux parties et que cela mène à une spirale économique descendante. Quand les prix baissent ils doivent diminuer les salaires de leurs employés. Si ses employés sont moins payés ils ont un revenu plus bas pour couvrir leurs besoins élémentaires et les prix doivent de nouveau baisser. On peut aussi observer ce cercle vicieux au niveau de l'économie à grande échelle, comme en ce moment – et de manière saisissante – par exemple dans l'espace européen. Cela montre qu'on ne peut pas traiter séparément les salaires et les prix car ils sont comme les deux côtés de la même pièce de monnaie.

Répartir le pouvoir d'achat entre tous et réduire le secteur financier

À propos de pièces: les prix ne sont réels que s'il y a de l'argent pour les payer. D'après les sciences économiques classiques, la quantité d'argent en circulation doit correspondre à la performance économique globale. C'est-à-dire au pouvoir d'achat dont les personnes impliquées dans l'économie pensent qu'il existe. Or, avec l'augmentation des échanges et des spéculations en bourse et avec le découplage de la quantité d'argent et d'une contre-valeur réelle, l'argent est toujours plus au service du secteur financier. La proportion d'argent qui circule en qualité de contre-valeur de prestations économiques réelles a donc fortement diminué au cours des dernières décennies. C'est un énorme désavantage pour l'agriculture: plus l'argent est réparti uniformément dans la société et plus grande est la proportion d'argent qui circule pour assurer la couverture des besoins élémentaires, plus grande est la proportion du pouvoir d'achat qui reste à disposition pour les salaires et les revenus de l'agriculture – et donc pour des prix équitables. L'agriculture a donc un intérêt direct pour des salaires équilibrés et un secteur financier léger. Les gens qui ont des hauts salaires ne dépensent en effet pas automatiquement beaucoup plus d'argent pour les denrées alimentaires que ceux qui ont des revenus plus bas. *Markus Spuhler*



Que fait Bio Suisse pour obtenir la formation de prix équitables dans le secteur bio?

Retour sur image: Bio Suisse a promulgué ses directives pour les relations commerciales équitables en 2010. Elles comprennent un «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon» qui exige que les prix payés aux producteurs Bourgeon permettent de couvrir les frais de production, d'obtenir un revenu décent et de réaliser une marge d'investissement normale. Cette directive n'est cependant pas importante pour la certification et son respect n'est pas contrôlé, mais Bio Suisse organise régulièrement des tables rondes sectorielles qui doivent réfléchir au Code de conduite. Les producteurs et preneurs de licences Bourgeon disposent en outre d'un médiateur pour les relations commerciales équitables auquel ils peuvent s'adresser s'ils ne sont pas satisfaits de leurs relations commerciales. Cet organe de médiation a été sollicité pour trois cas depuis son entrée en fonction en 2014. En outre, Bio Suisse effectue tous les deux à trois ans auprès des producteurs et de leurs acheteurs une enquête sur le thème de l'équité et de la satisfaction avec la commercialisation des produits Bourgeon. «La dernière enquête, celle de 2014, a montré que la perception de l'équité par les producteurs et les acheteurs diverge fortement surtout au sujet des prix», explique Jörg Schumacher, le responsable de Bio Suisse pour les relations commerciales équitables. «Surtout sur les marchés du lait et de la viande, les prix à la production ne sont pas considérés comme capables de couvrir les coûts de production.» *spu*

→ www.bio-suisse.ch/fr/producteurs/relationcommercialesequitables/
→ www.bio-suisse.ch/fr/cahieresdeschargesetrglements.php

Qu'est-ce qui va mal, les prix ou toute la structure des prix et des salaires? Les prix sont perçus comme injustes tant par les producteurs que par les consommateurs. *Photo: Susanna Azevedo*

«Pression des prix et de l'efficacité trop forte dans notre agriculture»

L'établissement de prix équitables nécessite des modifications fondamentales de notre système économique, affirme le chercheur et ingénieur en économie Jens Martignoni.

Bioactualités: Y a-t-il des critères objectifs pour définir des prix agricoles équitables?

Jens Martignoni: C'est toute la structure des prix – les relations entre les prix – qui est décisive. Les agriculteurs et leurs familles doivent pouvoir vivre correctement et développer leur entreprise. Mais cela ne suffit pas. Les prix doivent aussi inclure les coûts sociaux de l'agriculture non durable.

Comment cela pourrait-il se faire?

Une possibilité serait une taxe d'incitation sur la production agricole non durable. Cela permettrait de retrouver une véracité des coûts dans les prix des denrées alimentaires. Les produits biologiques régionaux seraient ainsi plus avantageux que des denrées venant de loin et produites avec de grandes quantités de pesticides.

Et que fera-t-on des recettes de cette taxe?

Dans le cas idéal, ces surcoûts doivent rendre l'agriculture conventionnelle assez inattrayante pour que les paysans s'en sortent mieux en se réorientant vers davantage de durabilité.

Comment jugez-vous le niveau actuel des prix des denrées alimentaires?

Il est beaucoup trop bas par rapport à d'autres dépenses comme les loyers ou les prix des biens de luxe. La pression des prix et de l'efficacité est en outre beaucoup trop forte dans la production agricole. Et cela détruit une grande partie de l'idée de base de l'agriculture biologique. Il est compréhensible que



Jens Martignoni. Photo: m. à d.

les consommateurs achètent encore les produits les moins chers si le commerce en propose. Par exemple, une baisse des loyers donnerait aux ménages un bien plus grand potentiel d'économies réelles, mais ça n'en prend pas le chemin.

Comment jugez-vous la structure des prix le long de la filière agroalimentaire de création de valeur ajoutée?

Bien que les prix des aliments soient bas, on ne peut pas dire que les détaillants souffrent de privations. Ils ont un grand pouvoir et ils l'exercent avant tout à leur profit. Le point le plus critiquable est cependant que les consommateurs ne participent pas à la formation des prix alors qu'ils devraient aussi assumer de la responsabilité, s'investir directement dans tout le processus – aussi vis-à-vis du commerce, qui pourrait ainsi retrouver une approche plus globale – et c'en serait fini de la chasse aux clients à coups de prix toujours plus bas. L'agriculture contractuelle est un très bon début.

Notre système économique et financier actuel est-il seulement en mesure de permettre une économie alimentaire équitable?

La réponse est clairement non. Le plus gros problème est le secteur financier. Selon les calculs, entre 95 et 98 pourcents de l'argent sont utilisés aujourd'hui pour des transactions du secteur financier et un petit reste pour les transactions de l'économie réelle. Le bon rapport serait d'environ 90 pourcents dans l'économie réelle et au maximum 10 pourcents dans la finance. Le hic, c'est que le secteur financier utilise pour ses spéculations le même argent que l'économie réelle, et c'est ce déséquilibre qui lui permet de tenir cette dernière à la gorge.

Comment faudrait-il modifier le système économique et monétaire?

Il faudrait soit limiter massivement le secteur financier soit découpler la monnaie de l'économie réelle de celle du secteur de la finance. Les relations politiques de pouvoirs sont en ce moment telles que la première voie est irréaliste. Le secteur financier contrôle aussi la politique. Quant à la deuxième approche, il y a déjà à de nombreux endroits des essais et des exemples de monnaies parallèles locales ou régionales. L'initiative personnelle est ici possible, aussi en Suisse. Même l'initiative pour la monnaie pleine pourrait apporter quelques améliorations.

Interview: Markus Spuhler



Portrait

Jens Martignoni est ingénieur en économie et professeur de gestion dans une haute école spécialisée. Il travaille depuis plus de vingt ans dans la recherche sur de nouveaux systèmes économiques et monétaires. *comm.*

Alimentation animale: quelque chose doit changer, mais quoi exactement?

Reconnaître la diversité des domaines agricoles et quand même tirer à la même corde. Dans quelle direction Bio Suisse doit-elle orienter l'alimentation des ruminants?

Un atelier sur le thème de l'alimentation des ruminants a rassemblé fin octobre à Olten près de 70 agricultrices et agriculteurs et des expertes et experts du FiBL et de Bio Suisse. Des variantes possibles pour la future stratégie de Bio Suisse pour l'alimentation animale ont été discutées au cours d'un programme dense et intensif.

Stratégie individualisable

«Plus de la moitié des aliments composés fabriqués avec le Bourgeon Intrants sont donnés à des ruminants», a expliqué Beatrice Scheurer de Bio Suisse au début de l'atelier. «Et cela bien que Bio Suisse limite actuellement les concentrés à 10 pourcents de la ration des ruminants.»

Daniel Böhler, agriculteur et collaborateur du FiBL, a montré dans sa présentation que de nombreux facteurs économiques différents influencent l'alimentation du bétail laitier. Toutes les stratégies ne sont pas bonnes partout «car elles doivent être adaptées aux conditions locales et à la famille».

Florian Leiber, expert en alimentation animale au FiBL, a montré les possibilités physiologiques d'une diminution des concentrés pour les vaches laitières. Vu que c'est au début de la lactation que le besoin en protéines est le plus élevé, l'herbe du printemps est souvent la seule qui peut couvrir entièrement ce besoin, et le reste de l'année les vaches ont souvent

besoin de concentrés pendant cette phase. «Un affouragement basé uniquement sur les herbages ne nécessite pas seulement une génétique adéquate, il faut aussi connaître la qualité des fourrages de base. Les fermes sans concentrés devraient se demander si elles ne devraient pas stocker séparément les différentes qualités de fourrages pour pouvoir nourrir leurs bêtes en fonction de leurs besoins», conclut Florian Leiber.

La CLA fera une proposition à la prochaine AD

L'atelier a permis aux participants d'évaluer les différents scénarios possibles (voir le tableau). Il s'est vite révélé que nombre de participants trouvent qu'il est bien de continuer le développement des exigences de Bio Suisse, mais ils attendent aussi que Bio Suisse leur accorde des marges de manœuvre pour adapter la stratégie fourragère à leur situation. L'interdiction totale du soja n'a donc pas convaincu grand-monde, mais les stratégies qui considèrent que la production de lait et de viande forment un tout et permettent différentes mesures pour des améliorations individuelles des fermes sont bien accueillies. Les agriculteurs aimeraient une réponse rapide car l'adaptation du cheptel à la nouvelle stratégie prendra du temps.

La Commission de labellisation agricole (CLA) va maintenant étudier les résultats de l'atelier. Elle doit présenter une proposition concrète sur laquelle les délégués voteront lors de l'AD du printemps 2016. «Nous devons nous mettre en route si nous voulons améliorer la pertinence du Bourgeon», a conclu Urs Brändli. «Le bio a longtemps été en avance, mais le prix plus élevé du lait ne pourra être maintenu que si la vache Bourgeon continue de se démarquer sur le marché. Or cela devient de plus en plus difficile à côté de programmes comme le lait de la région, de la montagne ou à base d'herbe.» *comm.*

Stratégie	À continuer	Exclu
Alimentation à base de fourrages grossiers + moins de 10 % de concentrés	18	5
Alimentation à base d'herbe + max. 10 % de concentrés (OK pour PLVH)	10	2
95 % fourrages de base de la ferme 100 % fourrages grossiers suisses max. 10 % de concentrés	14	1
Alimentation à base d'herbe + moins de 10 % de concentrés	6	8
Interdiction du soja	4	6
Le but est une amélioration, mais elle peut être atteinte individuellement grâce à différentes mesures (système de points)	16	1
Statu quo – pas de changement	15	18



Des producteurs Bourgeon discutant de la future stratégie pour l'alimentation des ruminants lors de l'atelier de fin octobre. Photo: Andreas Basler



Photo: agentfoto.com

amw.ch KA 1815

LANDOR Desical

Produit pour l'hygiène d'étable

Ses buts

- Réduit les taux cellulaires durant toute l'année
- Améliore la propreté des mamelles et des pis
- Améliore l'hygiène dans les logettes et les couloirs
- Améliore le climat d'étable
- Combat les maladies des onglons

La solution de LANDOR se nomme Desical

Admis en agriculture biologique



Appel gratuit
0800 80 99 60
0800 LANDOR
landor.ch

LANDOR, fenaco société coopérative
Rte de Siviriez 3, 1510 Moudon
Tél. 058 433 66 13
Fax 058 433 66 11
E-Mail info@landor.ch

LANDOR
«L'assurance d'être satisfait»
www.landor.ch



- ✓ Paille
- ✓ Foin et regain
- ✓ Foin de luzerne
- ✓ Granulés de luzerne
- ✓ Granulés de maïs
- ✓ Ensilage de maïs plante entière
- ✓ Son de blé
- ✓ Granulés d'herbe
- ✓ Mélasse

Disponible dans différentes sortes d'emballages.
D'autres produits sur demande.

Maintenant actuel Luzerne

Le fourrage structuré de qualité

fenaco fourrages de votre Landi
Infoline gratuite 0800 808 850 · www.fourrages.ch

Nuremberg, Allemagne
10 - 13.2.2016

Accès réservé
exclusivement
aux visiteurs professionnels

BIOFACH2016

into organic

**Le Salon Pilote Mondial
des Aliments Biologiques**

**BIOFACH. SALON INSPIRANT GRÂCE
À DES INNOVATIONS DURABLES.**

À ne manquer en aucun cas : une variété d'aliments biologiques unique au monde. Ce qui fait du BIOFACH le salon pilote mondial et la plateforme de réseautage pour toute la filière bio : son engagement qualité grâce à une certification rigoureuse et la forte internationalité de ses **2 140 exposants et 44 624 visiteurs***.

Il faut l'avoir vu : le **Stand des Nouveautés** avec les principales tendances, les nouveaux produits et la sélection du **Best New Product Award**. A visiter à tout prix : le **Congrès BIOFACH** focalisé sur le thème « **Organic 3.0 - Agir pour un avenir plus bio** ». Pour s'informer en détail sur ces événements phares du salon et bien d'autres :

BIOFACH.COM

en parallèle :
VIVANESS2016
10 years into natural beauty
Salon International des
Produits Cosmétiques Naturels

INFORMATIONS
Chambre de Commerce
Allemagne-Suisse
Tel +41 (0) 44 283 61 75
catherine.jesel@
handelskammer-d.ch.ch

ORGANISATEUR
NürnbergMesse
Tel +49 (0) 9 11. 86 06-49 09
Fax +49 (0) 9 11. 86 06-49 08
visitorservice@
nuernbergmesse.de



NOTEZ LA DATE
DE SUITE DANS
VOTRE AGENDA.

*BIOFACH et VIVANESS 2015

Agriculture biologique: Les nouvelles règles pour 2016

Vue d'ensemble des principaux changements dans les ordonnances bio et pour les labels bio. Avec explications (en vert).



Ordonnances bio, SRPA, SST, OPD

Production animale

Bovins et buffles	OPD Annexe 6, let. A, chiffre 1.4, let. d et i (SST): Il était déjà permis de mettre les bêtes en chaleur dans des boxes séparés individuels ou à plusieurs aires. Autre possibilité de diminuer les risques de blessures que les bêtes se causent en se montant mutuellement: les bêtes en chaleur peuvent maintenant aussi être à l'attache sur une aire de repos séparée pendant au maximum deux jours. La condition à remplir pour cela est que les bêtes puissent se coucher sur un matelas de paille ou sur une autre surface équivalente pour elles (p. ex. tapis d'écurie avec paille hachée conforme à la SST).
Porcs et volailles	Disposition transitoire de l'OBio DEFR: Le délai transitoire pour l'utilisation de 5% d'aliments fourragers protéiques non bio pour les non ruminants est prolongé jusqu'au 31.12.2018. Pour autant qu'il n'y ait pas assez d'aliments fourragers biologiques sur le marché. À convenir avec l'organisme de certification.
Volailles	OPD Annexe 6, let. B, chiffre 1.4 (SST et SRPA): La réglementation pour les emplacements des poulaillers mobiles est abrogée. Les éleveurs ne doivent donc plus documenter les différents emplacements.
Pâturages / bauges	OPD Annexe 6, let. E, chiffre 7.2 (SRPA): Les endroits marécageux doivent toujours être clôturés sauf les bauges (soues) pour les yacks, les buffles et les porcs. Il suffit maintenant de demander une des autorisations cantonales qui sont mentionnées dans le document «Constructions rurales et protection de l'environnement». Selon le tableau 15 du document «Constructions rurales et protection de l'environnement», dans lequel l'OFEV et l'OFAG concrétisent les dispositions de la législation sur la protection des eaux, les soues ne sont pas autorisées dans les zones de protection des eaux souterraines, et une autorisation cantonale conforme à l'art. 19 al. 2 de la Loi sur la protection des eaux reste nécessaire dans les secteurs de protection des eaux «Au» et «Ao».
Chevaux	OPD Annexe 6, let. E, chiffre 7.4 (SRPA): Précision des surfaces nécessaires pour les pâturages pour les chevaux. Pas de changement concret.

Transformation

Additifs alimentaires	OBio DEFR Annexe 3: L'extrait de romarin (E 392) est maintenant admis dans la liste des additifs alimentaires autorisés. Il faut tenir compte des restrictions d'utilisation et des remarques sous l'astérisque * dans l'Annexe 3 de l'OBio DEFR.
-----------------------	--

Importations

Autorisation individuelle	OBio DEFR: Les importations ne sont plus possibles avec des autorisations individuelles (AI).
Liste de pays	Convention d'équivalence avec les USA. Cet accord d'équivalence est valable pour les produits biologiques qui ont été produits, fabriqués, transformés ou emballés en Suisse ou aux USA. Le délai pour l'enregistrement de la Tunisie a été prolongé jusqu'au 31.12.2016. Parmi les organismes de certification pour le Japon, «Japan Certification Services, Inc.» s'est renommé «Bureau Veritas Japan, Inc.».

Remarques concernant l'importation de produits biologiques:

www.ofag.admin.ch >Thèmes > Production et ventes > Désignation des produits et promotion de la qualité des ventes > Agriculture biologique

DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
OBio DEFR	Ordonnance sur l'agriculture biologique du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
OPD	Ordonnance sur les paiements directs
SRPA	Sorties régulières en plein air
SST	Systèmes de stabulations particulièrement respectueux des animaux
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



Bio Suisse: Cahier des charges pour l'agriculture

Généralités

Communautés d'exploitations et communautés de branches d'exploitation	Partie II, art. 1.5.1: Règles plus précises pour la fondation d'une communauté d'exploitations ou d'une communauté de branches d'exploitation entre des fermes Bourgeon et des exploitations non biologiques. Clarification d'un certain nombre de questions concernant le statut des animaux et des fourrages.
---	--

Bio Suisse: Cahier des charges pour l'agriculture (suite)

Production végétale	
Plan d'assolement	<p>Partie II, art. 2.1.2.1: Le plan d'assolement doit être conservé pendant 10 ans. Le Cahier des charges de Bio Suisse stipule que toutes les surfaces de l'assolement doivent être enherbées pendant au moins 12 mois au moins une fois tous les dix ans. C'est pour cette raison que le plan d'assolement doit être conservé pendant 10 ans. Cette durée de conservation est de 5 ans seulement pour les PER.</p>
Sélection végétale	<p>Partie II, chap. 2.2: En principe seules les variétés qui sont accessibles à tous les producteurs Bourgeon en Suisse sont autorisées. Cette disposition permet d'éviter que certains producteurs Bourgeon puissent exiger des droits d'exclusivité pour la culture d'une variété.</p> <p>Partie II, art 2.2.2.6: Toutes les variétés sont classées dans des catégories relatives à leur statut de sélection. Il y a quatre catégories numérotées de I à IV plus une catégorie intitulée X. Voir le texte du Cahier des charges pour les détails.</p>
Multiplication des plantes	<p>Partie II, art. 2.2.3.3: Il y a en plus le niveau 1A. Ce niveau est attribué exclusivement aux variétés issues de sélection biologique.</p> <p>Partie II, art. 2.2.7: La culture des variétés hybrides de colza est maintenant interdite. Le colza hybride est obtenu à l'aide d'une méthode de sélection controversée en agriculture biologique.</p> <p>Partie II, art. 2.2.11.1: L'expression «au minimum» a été rajoutée dans ce premier article sur les taxes d'incitation. La différence de prix a souvent été insuffisante pour atteindre les buts des taxes d'incitation. Il est donc maintenant possible de prélever une taxe plus élevée que la différence de prix.</p>
Biodiversité	<p>Partie II, chap. 2.3: Quelques mesures, surtout pour l'arboriculture et la viticulture, ont été modifiées ou élargies. Le check-up Biodiversité en ligne peut être rempli depuis le 1er décembre pour la saison de contrôle 2016. Toutes les modifications y sont expliquées en introduction.</p>
Engrais de recyclage	<p>Partie II, art. 2.4.3.2: La distance limite pour le transport de substrat de champignonnière utilisé passe de 40 à 80 km. Le substrat de champignonnière utilisé est maintenant considéré au même titre que le compost en vrac.</p>
Production animale	
Ustensiles de traite	<p>Partie II, art. 4.1.3: L'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection contenant des CAQ (CAQ = composés d'ammonium quaternaire) est interdite pour les ustensiles de traite. Utiliser de préférence des produits qui figurent dans la Liste des intrants. Si d'autres produits sont utilisés, il faut avoir à disposition une attestation du fournisseur qui garantit qu'ils sont exempts de CAQ. Le but est d'éviter que le lait contienne des résidus de CAQ. Il y a très peu de produits contenant des CAQ en vente.</p>
Veaux	<p>Partie II, art. 5.1.5: La garde des veaux en iglous individuels est permise jusqu'à 8 semaines au maximum. L'OPD autorise depuis 2014 la garde individuelle des veaux jusqu'à l'âge de 160 jours. Bio Suisse raccourcit cette période parce que ce n'est pas nécessaire du point de vue sanitaire.</p> <p>Partie II, art. 5.1.2: Le transfert des petits veaux de la ferme de naissance à la ferme de destination doit se faire le même jour sans séjour intermédiaire. Dans l'engraissement et l'élevage des remotes avec des veaux qui ne proviennent pas de la ferme, la taille des groupes doit être limitée à 20 bêtes jusqu'au sevrage. Il s'agit de favoriser la santé animale, le bien-être des animaux et la transparence du label dans l'élevage et l'engraissement des veaux. La limitation de la taille des groupes en cas d'installation de veaux venant d'autres fermes a été introduite pour diminuer la pression infectieuse et les facteurs de stress et éviter les traitements.</p>
Affouragement: Non ruminants	<p>Partie II, art. 4.2.4.2: Le délai transitoire concernant l'utilisation de 5 % d'aliments fourragers protéiques non biologiques dans l'alimentation des non ruminants a été prolongée jusqu'au 31.12.2018. Cette prolongation ne sera définitive qu'avec la décision du Conseil fédéral attendue en décembre 2015.</p>
Porcelets: Injections de fer	<p>Partie II, art. 4.5.1: L'interdiction des injections préventives de fer pour les porcs est abrogée. Cette nouvelle disposition permet la liberté de choix. Les injections de fer sont maintenant permises pour les porcs, mais Bio Suisse continue de préférer l'administration orale (au moyen d'aliments complémentaires contenant du fer).</p>
Volailles: Abreuvoirs	<p>Partie II, art. 5.5.2.8, 5.5.3.9: Il est maintenant permis d'utiliser des abreuvoirs à pipettes dans les élevages de poulettes et de poules pondeuses jusqu'à l'âge de 14 semaines. Les abreuvoirs à plans d'eau ne sont obligatoires qu'après cette période. Les poulettes et les poules doivent pouvoir accéder à des abreuvoirs à plan d'eau à partir de la 14ème semaine.</p>
Volailles: Surfaces des pâturages	<p>Partie II, art. 5.5.5.2: Dans le cas des poulaillers fixes, les surfaces des pâturages doivent être séparées les unes des autres par une bande inaccessible aux volailles d'au minimum 10 m de largeur. Cette distance de 10 m entre les surfaces des pâturages n'est plus exigée dans le cas des poulaillers mobiles pour les volailles d'engraissement. Les distances entre les poulaillers ne changent pas.</p>
Volailles d'engraissement	<p>Partie II, art. 5.5.5.2: L'effectif maximal des troupeaux peut être dépassé de 2 % lors de l'installation des poussins d'engraissement. Les dimensions des poulaillers doivent être respectées pour l'ensemble des bêtes. Adaptation en fonction de la pratique pour les poules pondeuses afin de compenser les pertes par mortalité.</p> <p>Partie II, art. 5.5.5.9: Le producteur est libre de choisir le système d'abreuvement pour les volailles d'engraissement. L'utilisation des abreuvoirs à pipettes n'est plus limité car ils peuvent être décisifs pour une meilleure hygiène des jeunes volailles.</p> <p>Partie II, art. 4.4.3: Si les dindes ne peuvent être installées qu'après leur troisième jour de vie à cause de mesures de quarantaine, elles doivent être élevées conformément au Cahier des charges de Bio Suisse pendant au moins les trois quarts de leur vie. La durée de la quarantaine peut être comptée si les dindes proviennent d'une ferme Bio Suisse reconnue.</p>

Cahier des charges de Bio Suisse: Transformation et commerce

Lait et produits laitiers

Procédés de transformation et étiquetage	<p>Partie III, art. 2.1.4, 2.2.1, 2.5.3, 2.12.1: La bactofugation double est autorisée pour le lait, la poudre de lait, les mets sucrés et les desserts (panna cotta, riz au lait, flans, crèmes).</p> <p>Partie III, art. 2.2.3: La bactofugation double et la microfiltration doivent être déclarées sur la face avant des emballages de lait à côté de la mention PAST. Des expressions comme «frais» ne sont autorisées que pour le lait pasteurisé de manière classique (donc pas s'il a passé par une bactofugation double ou une microfiltration).</p>
--	---

Le Comité s'était prononcé pour un élargissement des procédés de transformation autorisés pour le lait. La «bactofugation double» est donc maintenant autorisée pour le lait Bourgeon. Ce procédé utilise une centrifugeuse spéciale qui enlève les microorganismes présents dans le lait pour qu'il se conserve plus longtemps. La qualité du lait traité de cette manière se situe entre celles du lait pasteurisé et du lait UHT. La bactofugation double doit remplacer à terme la microfiltration parce qu'elle ménage mieux le lait.

Fruits, légumes, plantes aromatiques, champignons et graines germées

Lait d'amande et de noix de coco	<p>Partie III, chap. 4.10: Nouvelle directive.</p> <p>Voir chap. 5.6 Boissons à base de soja et de céréales.</p>
----------------------------------	---

Céréales, légumineuses, protéines végétales et leurs produits

Boissons à base de soja et de céréales, tofu, tempeh et autres produits à base de protéines végétales	<p>Partie III, chap. 5.6 et 5.7: Nouvelles directives.</p> <p>Il ne s'agissait pas d'édicter des prescriptions plus sévères en rédigeant ces deux chapitres qui manquaient dans le Cahier des charges, mais de rendre les exigences concernées plus transparentes. Les produits autorisés jusqu'à aujourd'hui remplissent ces exigences.</p>
---	---

Huiles et graisses végétales

Mayonnaise et sauce de salade	<p>Partie III, art. 8.4.1, 8.5.1: Le Cahier des charges mentionne maintenant expressément que l'homogénéisation sous pression n'est pas autorisée.</p> <p>Le texte actuel portait à confusion. L'homogénéisation peut être comprise simplement comme un mélange ou comme un procédé sous pression analogue à l'homogénéisation du lait. La fabrication de la mayonnaise est possible par un mélange sans pression. C'est pourquoi l'homogénéisation sous pression est interdite et n'a jusqu'à présent jamais été admise.</p> <p>Partie III, art. 8.4.3, 8.5.3: L'amidon de maïs cireux ne doit plus être de qualité Bourgeon, la qualité biologique suffit. La quantité d'amidon biologique est cependant limitée à 5 % au maximum des ingrédients agricoles.</p> <p>L'amidon de maïs cireux n'est plus disponible en qualité Bourgeon. C'est pourquoi la directive est adaptée et n'exige plus que la qualité biologique. La quantité d'amidon biologique est cependant limitée à 5 % au maximum des ingrédients agricoles afin d'éviter qu'il n'y ait des produits composés en majeure partie de matières premières non Bourgeon. La conséquence de cette limitation est que les recettes actuelles des produits comme la mayonnaise light ou la sauce à salade française doivent être modifiées.</p>
Sauce de salade	<p>Partie III, art. 8.5.2, 8.5.3: Le bouillon de légumes doit être de qualité Bourgeon.</p> <p>Il y a maintenant suffisamment de fabricants de bouillon Bourgeon.</p>

Boissons alcoolisées et vinaigre

Vins et vins mousseux	<p>Partie III, art. 9.2.1: La réfrigération est autorisée pour enlever le tartre du vin.</p> <p>Il existe deux procédés pour éliminer le tartre dans le vin: l'ajout d'acide métatartrique, qui a été supprimé lors de la dernière révision, ou le refroidissement. La CT Biovin et la CLTC ne voient rien qui s'oppose à la réfrigération.</p> <p>Partie III, art. 9.2.3, 9.2.4: Les protéines de pois conventionnelles sont autorisées pour le collage du vin s'il n'y en a pas en qualité biologique.</p> <p>Les protéines de pois biologiques sont autorisées depuis le 1.1.2015 pour le collage du vin afin de remplacer la gélatine et de permettre ainsi aux véganes de consommer des vins Bourgeon. Mais il s'est avéré que, contrairement aux informations obtenues, les protéines de pois ne seront pas immédiatement disponibles en qualité biologique. L'Ordonnance bio fédérale autorise aussi les protéines de pois conventionnelles s'il n'y en a pas en qualité biologique. Le Bourgeon le fait aussi pour que la production de vins véganes soit possible dès maintenant.</p>
-----------------------	--

Impressum

Éditeurs	Bio Suisse, 4052 Bâle et FIBL, 5070 Frick Bioactualités 10/15
Rédaction	Res Schmutz, FiBL
Relecture	Franziska Hämmerli, FiBL
Traduction	Manuel Perret
Mise en page	Simone Bissig, FiBL

Avec la collaboration de:
Iris Kraaz (OFAG), Beatrice Scheurer (Bio Suisse), Jürg Hauri (Bio Suisse), Bettina Holenstein (Demeter), Daniel Flückiger (Natura-Beef Bio), Remo Ackermann (Boeuf de Pâturage Bio), Mirjam Sacchelli (Migros Bio), Tanja Kutzer (KAGfreiland)



Réglementation bio 2016

«La réglementation bio 2016» sera disponible sur www.bioactualites.ch à partir de février 2016. Elle est trilingue (D, F, I) et peut être consultée en ligne, téléchargée gratuitement ou achetée sous forme de CD (numéro de commande 1283) au prix de 30 francs: FIBL, Ackerstrasse 113, 5070 Frick tél. 062 865 72 72, fax 062 865 72 73 info.suisse@fibl.org, www.shop.fibl.org

N° de commande 1358, téléchargement gratuit: www.shop.fibl.org (édition imprimée: Fr. 3.–)



Directives Demeter pour l'agriculture

Fertilisants	Annexe 1: Les analyses de terre ne sont plus obligatoires pour les amendements calcaires. Utilisation des composts et lisiers méthanisés: prolongation d'une année. Diverses petites modifications.
Produits phytosanitaires	Annexe 2: L'utilisation du Spinosad est maintenant limitée dans la vigne: il est autorisé seulement contre les noctuelles et seulement avec une autorisation exceptionnelle. Diverses petites modifications.
Sanctions	Annexes 8.5: Actualisation du règlement des sanctions. Seules les sanctions spécifiquement Demeter y sont maintenant mentionnées. Le règlement des sanctions a été complété.
Préparations biodynamiques	Annexe 11 Adaptation selon l'autorisation de l'OSAV.

Directives Demeter pour la transformation

Nanotechnologies	Annexe I, art. 3.7.2: Explications plus précises sur les nanotechnologies.
Additifs et auxiliaires technologiques	Annexe I, art. 3.7.4, 3.7.5: Nouvelle structure, suppression de la séparation entre les additifs et les auxiliaires technologiques. Autorisation de nouveaux additifs et auxiliaires technologiques. Matières filtrantes et cultures starter autorisées pour toutes les catégories de denrées alimentaires. Autorisés: CO₂ pour les boissons, carbonate de potassium pour le cacao, acide tartrique et citrate de calcium pour les confitures.
Lutte contre les parasites	Annexe I, chap. 5: Nouvelle structure.
Responsabilité sociale	Annexe I, chap. 6: Introduction du principe de la responsabilité sociale.
Apiculture: Produits autorisés	Annexe II/13: Suppression: soude caustique. La soude simple suffit comme nettoyant pour les maladies du couvain devant être annoncées.
Vin: Nettoyage et désinfection	Annexe II/14, art. 1.17: L'acide acétique et l'eau oxygénée sont maintenant autorisés pour le nettoyage de la cave.
Étiquetage: Placement du logo	Annexe III, art. 3.1: Le logo Demeter doit être placé dans le tiers supérieur de la face avant, de préférence au milieu du bord supérieur.



Natura-Beef Bio

La participation au programme PLVH de la Confédération n'est pas encore exigée pour 2016 pour le Natura-Beef Bio mais sera probablement obligatoire à partir du 1.1.2017.



Bœuf de Pâturage Bio

Pas de modification des directives pour 2016.



Transformation Migros-Bio

Pas de modification des directives pour 2016, seulement des précisions.



Directives KAGfreiland

Les directives ont été complètement révisées et dotées d'une numérotation continue des articles et d'une annexe. Seules les principales nouveautés sont énumérées ici par manque de place.

Les modifications détaillées se trouvent (en allemand) sur: www.kagfreiland.ch > Bauern & Produkte > Label > Infos für KAG-Bauern

Contrôles	5.2: Les contrôles ordinaires ne sont plus annoncés. Il y a des exceptions en cas de deuxième visite.
Animaux d'agrément	2.6: Le nombre maximal d'animaux tolérés comme animaux d'agrément est défini par genres. Les directives ne doivent pas être respectées pour ces animaux.
Transports	4.2: Le transport des animaux de boucherie ne doit pas dépasser deux heures. Dérogations possibles jusqu'à trois heures au maximum.
Soins des animaux	2.8: Les litières et les matériaux d'occupation sont maintenant définis selon les recommandations de l'OSAV.
Pâturage	6.2.4, 11.2.5, 12.2.4: Les animaux qui ne peuvent pas passer librement du pâturage à la stabulation doivent disposer d'un abri contre les intempéries. 6.2.3, 8.2.6, 10.2.3: Le pâturage peut être temporairement limité en cas de longue période de fortes pluies.
Bovins	2.3: Les stabulations entravées existantes peuvent être reconnues comme conformes si une évaluation faite sur place est positive. 6.2.2: Les veaux peuvent être gardés individuellement sous certaines conditions pendant les deux premières semaines pour assurer une meilleure alimentation et une meilleure surveillance.
Verrats	7.2: Le verrat doit si possible être gardé dans le groupe.
Volailles	Abattage: Les poules et les volailles d'engraissement ne doivent plus être endormies avant d'être suspendues.
Poules pondeuses	8.1.1: Les troupeaux ne doivent pas dépasser 2000 poules dans le poulailler et le pâturage. 8.1.2: Il est recommandé d'avoir dans chaque troupeau un à trois coqs pour 100 poules. 8.1.4: Les poules blessées ou malades qui ont de bonnes chances de guérison et qui peuvent être réintégrées dans le troupeau après deux à trois semaines doivent être gardées aussi longtemps que nécessaire dans un poulailler séparé (cf. annexe IV). 8.1.5: Il est recommandé de donner aux poules des fourrages grossiers (foin, paille ou silo de maïs) au moins en dehors de la période de pâture. 8.2.3: Les poulaillers aménagés après le 1.1.2016 doivent être équipés de pondoires collectifs de petite taille (max. 5000 cm ²). 8.2.5: Chaque poule doit disposer d'au moins 5 m ² de surface de pâturage avec structures. 8.2.6: Les poules doivent pouvoir sortir au pâturage à partir de midi et pendant au moins la moitié de la durée naturelle du jour.
Lapins	14.2.2: Le tiers des surfaces surélevées (étages) peut être compté avec la surface au sol du poulailler. Un tiers de la surface du pâturage peut être protégé par une clôture pour permettre à l'herbe de se régénérer.



Seuls les détergents sans CAQ sont encore autorisés

Les produits de nettoyage et de désinfection contiennent souvent des composés d'ammonium quaternaire (CAQ), des agents tensio-actifs surfactants qui possèdent aussi des effets biocides. La réputation des CAQ est cependant ternie depuis quelques années parce qu'ils peuvent laisser des résidus dans le lait, le fromage et les autres produits laitiers. Ces agents tensio-actifs étant en outre difficilement biodégradables et toxiques pour les organismes aquatiques, ils sont en contradiction avec les exigences écologiques de Bio Suisse.

Le groupe Qualité des denrées alimentaires du FiBL a montré dans une étude quelles conséquences une interdiction des CAQ aurait pour les produc-

teurs de lait: Vu qu'en suisse les CAQ sont déjà bannis de la plupart des produits de nettoyage, ils peuvent être interdits sans aucun problème dès 2016.

Les producteurs Bourgeon auraient meilleur temps de n'utiliser que des produits de nettoyage et de désinfection qui se trouvent dans la Liste des intrants du FiBL. En effet, ils doivent présenter une attestation du fournisseur qui garantit l'absence de CAQ s'ils utilisent d'autres produits. Un formulaire ad hoc se trouve sur internet à l'adresse ci-dessous. *Raphaël Rossier*

→ www.bio-suisse.ch > Producteurs > Cahier des charges & règlements > Modèles et formulaires

ProBétail: Ça bouge pendant l'hiver!

ProBétail, le projet de vulgarisation en production animale de la branche bio, redémarre. Plus de 600 paysans se sont déjà rencontrés lors de réunions ProBétail et sept nouveaux groupes d'intérêts se sont constitués. Plus de 30 nouvelles réunions sont planifiées cet hiver dans toute la Suisse. Les groupes d'intérêts, qui sont dirigés par des paysannes et paysans bio formés pour cela, se réunissent pour assurer les échanges d'expériences entre collègues et approfondir certains thèmes. Les réunions ProBétail sont centrées sur l'échange de connaissances entre paysans et entre la recherche, la vulgarisation et la pratique. Les participants échangent leurs expériences sur la santé animale, la diminution des antibiotiques, le bien-être des animaux, la sélection adaptée aux conditions locales et l'adaptation de l'affouragement. ProBétail est une initiative commune de Bio Suisse, de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), des vulgarisations bio cantonales et des organisations membres régionales. Les informations sur ces réunions sont publiées ici. *Thomas Pliska*

→ www.bioactualites.ch > agenda

Avez-vous encore des plantes médicinales dans votre pharmacie domestique?

Êtes-vous dans le canton de Vaud ou de Genève? Avez-vous des connaissances sur les plantes médicinales pour soigner les animaux ou connaissez-vous quelqu'un qui en a? Et seriez-vous prêt à partager votre expérience? Alors annoncez-vous pour le projet de recherche qui répertorie et étudie le savoir et l'expérience rurale et/ou paysanne en la matière qui existent encore dans les cantons de Vaud et de Genève.

Nous vous prions de vous annoncer auprès du Dr méd. vét. Michael Walkenhorst du Département des sciences animales du FiBL. *comm.*

→ michael.walkenhorst@fibl.org

Le Bœuf de Pâturage Bio cherche de nouveaux producteurs en Suisse romande

Le marché pour le Bœuf de Pâturage Bio (BPB) doit se développer en Suisse romande. Les Coopératives Migros Vaud et Neuchâtel-Fribourg vont en effet vendre du Bœuf de Pâturage Bio sous le label «De la région – Pour la région». Les acheteurs de Micarna, de Fidelio-Biofreiland AG et de Pro Beef GmbH cherchent donc des producteurs de BPB dans les cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel ainsi que dans certaines communes des cantons de Berne et du Jura. On cherche aussi bien des fermes d'élevage pour les remotes d'engraissement que des domaines pour l'engraissement proprement dit. L'abattage régional se fera à Estavayer-le-Lac FR. Il faut bien noter que la commercialisa-

tion du Bœuf de Pâturage Bio doit obligatoirement passer par des marchands de bétail sous licence. Les interlocuteurs pour les producteurs sont Beat Kohli de Fidelio-Biofreiland AG (parle le français) et Franz J. Steiner de Pro Beef GmbH (parle l'allemand). L'autre société sous licence est Linus Silvestri AG. La Suisse allemande ne cherche pas de nouveaux producteurs de BPB pour le moment parce que les quantités planifiées pour l'offre et la demande sont atteintes. *saz/spu*

→ www.fidelio.ch > Bio Freiland AG > Kontakt
→ www.pro-beef.ch
→ www.bioactualites.ch > Elevages > Engraisement au pâturage

Même les plantes répondent à l'homéopathie

L'homéopathie est de plus en plus utilisée en production végétale. Des essais ont été faits en Suisse cette année. Les premiers résultats font dresser l'oreille.

L'homéopathie suscite toujours plus d'intérêt non seulement en médecine humaine et vétérinaire, mais elle commence aussi à être utilisée en production végétale. Des homéopathes ont découvert il y a quelques années que les plantes aussi répondent à leurs préparations. Ils ont fait des essais dans lesquels les plantes traitées en homéopathie se sont révélées plus vigoureuses, plus luxuriantes et plus robustes. Elles pouvaient mieux résister aux maladies fongiques et étaient beaucoup moins attractives pour les ravageurs.



Dissoudre les granules homéopathiques dans l'eau ...

Essai très prometteur avec des pommes de terre

Les auteurs de cet article ont réalisé cette année un essai sur pomme de terre à cinq endroits différents et avec cinq variétés différentes. Les procédés avec traitement homéopathique ont produit en moyenne de toutes les variétés un rendement supérieur de près de 20 pourcents. Les résultats étaient encore plus nets sur certains sites. Le meilleur rendement en tubercules par plante a été fourni dans cet essai par le procédé «Silicea-Glyphos» avec 733 grammes, suivi par «Glycyrrhiza glabra» (709 g) et «Thuya» (699 g). «Silicea» (633 g), les plantes de référence non traitées (625 g) et «Thuya-Glyphos» (607 g) ont fourni des rendements nettement moins élevés. Pendant la sécheresse de l'été, trois des cinq parcelles d'essai ont été arrosées de temps en temps. Le poids des tubercules a atteint en moyenne 58 grammes sans arrosage et 79 grammes avec. Ce sont les plantes du procédé «Silicea-Glyphos» qui ont produit le plus de tubercules (10,7 par plante), ce chiffre étant nettement plus bas pour «Silicea» (9,4) et pour les plantes de référence non traitées (9,3). Les trois autres procédés se situaient entre les deux.

Dans cet essai, 300 plantes de pommes de terre ont été traitées avec différents médicaments homéopathiques puis récoltées séparément au début août. Les procédés, qui comprenaient quatre à six traitements homéopathiques répartis sur la période de végétation, avaient été concoctés les années précédentes dans des essais préliminaires plus petits. Contrairement à d'autres cultures où il s'est souvent avéré que les ravageurs évitaient les plantes traitées, le doryphore s'est révélé peu sélectif. Il manque apparemment encore dans ces procédés une composante qui le tienne à distance.

Les informations sont dans l'eau d'arrosage

Alors que l'homéopathie peut traiter individuellement les hommes et les animaux, les plantes se trouvent à un endroit fixe dans un système ouvert. Elles interagissent intensivement avec le sol et les conditions climatiques comme le rayonnement solaire, la température, l'eau disponible et le vent. En tant qu'agriculteurs ou jardiniers nous ne pouvons influencer que partiellement les facteurs de vitalité des plantes. Une des conditions les plus importantes pour la réussite des cultures reste cependant un sol sain et vivant qui assure la nutrition des plantes. Il s'est révélé que l'homéopathie peut aider à mieux utiliser le potentiel du système plante-sol-climat en présence. De nombreux cas documentés montrent qu'elle peut renforcer les plantes et les rendre plus robustes à l'égard des facteurs environnementaux, que les plantes traitées supportent mieux les périodes de canicule ou de froid et sont moins sensibles aux infections fongiques, et enfin que de nombreux ravageurs évitent les plantes ainsi renforcées.



... puis diluer cette solution dans un arrosoir avant de l'épandre sur le sol et les plantes. Photos: m. à d.



Graines de cresson traitées avec le médicament homéopathique Calendula C30 (à gauche) et non traitées (à droite).

Dans notre essai nous avons épandu les médicaments dilués dans de l'eau avec un arrosoir de manière à bien mouiller le sol et les plantes. Les mélanges ont été faits sur place. On dissout huit à dix granules dans un verre d'eau puis on remue vigoureusement la solution avec une cuiller en plastique et on la partage entre deux arrosoirs remplis d'eau où le tout est de nouveau remué vigoureusement avec une longue cuiller en bois ou en plastique avant d'être épandu. Il faudrait protéger les granules et la solution dans le verre d'eau contre la lumière directe du soleil pour qu'ils ne perdent pas prématurément leur efficacité: les journées ensoleillées, nous avons fait les traitements le matin ou le soir.

Une approche pour la pratique agricole?

Les traitements homéopathiques des plantes sont bon marché, non toxiques, sans résidus, et extrêmement efficaces si on tape dans le mille au bon moment avec les bons granules. De même que pour les hommes et les animaux, il ne se passe rien en cas d'erreur dans le choix du médicament, c.-à-d. qu'il n'y a pas d'amélioration – mais pas non plus d'aggravation causée par des effets secondaires. Le choix des médicaments homéopathiques est plus difficile pour les plantes que pour les animaux parce qu'elles expriment moins leur état par des symptômes. L'expérience augmente cependant rapidement si on a un peu de doigté et de courage pour l'expérimentation. Les auteurs de cet article font des recherches privées pour développer des recettes qu'ils communiquent volontiers.

Les prochaines années montreront quelles possibilités l'homéopathie peut ouvrir en production végétale – à condition que la pratique y recoure davantage et qu'on continue de travailler à son développement. L'agriculture biologique de notre temps a besoin de solutions de ce genre car la pression des maladies et des ravageurs ne cesse d'augmenter.

Cornel et Nicole Stutz



Guérir en recourant au principe de similitude

Le médecin Samuel Hahnemann (1755–1843) a été le premier à découvrir qu'il est possible de guérir un patient grâce au principe de similitude: Il a pris des agents pathogènes (p. ex. des poisons), les a dilués en plusieurs étapes et a réussi à déclencher de très nombreux processus de guérison. Ce sont des essais personnels qui lui ont permis d'acquérir la plus grande partie de son expérience. Un exemple du quotidien: Les boissons caféinées commencent par exciter, mais les hautes doses peuvent provoquer une agitation fébrile ou de la nervosité. Le médicament homéopathique à base de café Coffea C30 supprime la nervosité même si elle n'est pas causée par une surdose de café. *cs/ns*

Résultats obtenus par Cornel et Nicole Stutz

- Depuis qu'ils ont traité leurs pruniers avec Silicea C200 et Gelsemium C30, les dégâts de moniliose sur fruits ont passé des 40 à 60 % d'avant à 10 % maintenant.
- La mouche de la carotte et la petite mouche du chou évitent à tel point les carottes et les radis arrosés avec Sulphur C200 qu'il n'y a pratiquement plus de ces morsures qui enlaidissent les racines.
- Les jeunes plantes de poireau dans lesquelles la mineuse du poireau a pondu ses œufs développent des malformations. Après un traitement avec Psorinum C200, les tiges se redressent et se développent normalement.
- Il n'y avait plus d'oignons dans le jardin potager de Nicole et Cornel Stutz depuis des années. À la récolte ils étaient à peine plus gros que les bulbilles plantées au printemps. Leurs oignons atteignent un calibre normal depuis qu'ils les traitent avec Pulsatilla C30.
- Il s'est révélé que les traitements avec Allium C30 protègent les plantules de maïs doux et les pommes de terre contre le ver fil-de-fer.
- Selon le livre de Christiane Maute «Homéopathie pour les plantes», Calendula C30 améliore la germination des semis et la croissance des plantules. Un petit essai avec du cresson l'a confirmé.
- Les plantes cultivées dont la croissance stagne après un stress thermique chaud ou froid se remettent nettement plus vite avec Belladonna C200. *cs/ns*

Cours sur l'homéopathie pour les plantes et les animaux

La SHI Haus der Homöopathie, à Zoug, organise pour la première fois pour les agriculteurs et horticulteurs intéressés un cours (en allemand) sur l'homéopathie pour les plantes et les animaux.

→ 28 janvier 2016, de 9 h 00 à 15 h 30
 SHI Haus der Homöopathie, Zug
 Coûts: 90.– Fr. par personne y.c. restauration
 Inscription: schule@shi.ch, tél. 041 748 21 77
 → www.shi.ch

Spermasexing niet, statuts plébiscités, financement des projets des OM

L'Assemblée des délégués (AD) de Bio Suisse a refusé le spermasexing, récusé la composition de la Commission du Savoir et renforcé le soutien financier les organisations membres (OM).

«Bio = naturel» – cette équation ne sera pas mise à mal par le spermasexing. En agriculture biologique, c'est la nature qui continuera de déterminer le sexe des veaux. En effet, la motion de Bio Nordwestschweiz a été balayée par 59 non contre 27 oui. La Fédération ne se penchera donc provisoirement plus sur la question du spermasexing mais étudiera les possibilités de créer pour les veaux mâles des races laitières des créneaux rentables et respectueux des animaux.



«Pour moi, le fait que les vaches aient des veaux mâles et femelles fait partie de l'équilibre d'une ferme bio.»

David Perreten, Bärner Bio Bure

Les propositions du Comité pour la composition des Commissions de la Qualité et du Marché ont été acceptées par les délégués, mais pour la Commission du Savoir le Comité devra revoir sa copie pour l'AD du printemps prochain puisque les statuts prévoient une majorité de producteurs Bourgeon et que cette AD a refusé de déroger aux statuts. De plus amples informations sur les nouvelles Commissions spécialisées se trouvent à la page 16.

20 francs par hectare de terres ouvertes, équitable?

Les cotisations annuelles que les producteurs Bourgeon paient à Bio Suisse comprennent une contribution supplémentaire de 20 francs par hectare de terres ouvertes pour financer la promotion des grandes cultures bio. Schweizer Bergheimat



«La promotion des grandes cultures bio est importante pour tous. Ceux qui en font ne doivent pas être seuls à la financer.»

Maurus Gerber, Schweizer Bergheimat

avait demandé de supprimer cette «taxe» en arguant que prélever de l'argent seulement aux producteurs de grandes cultures pour leur propre promotion est contre-productif et absurde quand les grandes cultures suisses couvrent seulement un tiers de la demande bio. L'argent devrait plutôt être encaissé auprès des transformateurs et des consommateurs. La motion a finalement été retirée pour permettre une discussion plus approfondie lors de l'AD d'avril 2016.

«Ceux qui sont à Bâle»

«Ceux qui sont à Bâle», a dit Ursula Bapst Brunner de Bio Grischun. C'est ainsi que de nombreux membres perçoivent Bio Suisse, mais les OM auraient la capacité de renforcer le sentiment communautaire. Sans compter qu'elles assument de plus en plus de tâches de marketing... qui requièrent cependant un socle financier plus solide. Bio Fribourg, Bio Grischun et Bio Glarus avaient déposé une motion pour qu'une plus grande proportion (4 pourcents au lieu de 2) du budget de Bio Suisse soit mis à disposition des OM (voir les

Séances 2016 des instances de Bio Suisse

Assemblées des délégués	13 avril, 16 novembre
Conférences des présidents	23 mars, 22 juin, 19 octobre
Conférence de presse annuelle	7 avril
Comité	19 jan., 23 fév., 5 avril, 10 mai, 15-16 juin, 19 juil., 23 août, 27 sept., 8 nov., 6-7 déc.
Commission du Savoir	28 jan., 19 mai, 15 sept.
Commission du Marché	25 mai, 23 nov.
Commission de la Qualité	Pas encore définies
Commission de labellisation agricole (CLA)	12 jan., 15 mars, 3 mai, 30-31 août, 11 oct., 6 déc.
Commission de labellisation de la transformation et du commerce (CLTC)	4 fév., 31 mars, 23 juin, 14 sept., 24-25 nov.
Commission de labellisation des importations (CLI)	Pas encore définies

Assemblées 2016 des organisations membres

Bio Ostschweiz	AG 16 fév., Sommeri TG, 10 h
Bio Grischun	AG 12 fév., Plantahof à Landquart, dès 9 h 30
Bio Luzern	AG 22 fév., Burgrain à Alberswil, 20 h
Bio Genève	AG 4 mars, ferme du Monniati à Jussy, 9 h AG – 11 h 30 repas, après-midi: visite de l'exploitation
Biobauern Ob-/Nidwalden	AG 19 fév., ferme bio Bord à Kerns, 19 h 30
Progana	AG 11 mars, 10 h 30
BioZug	AG 8 mars, probablement dans la ferme bio Zug
Bio Schwyz	AG 23 fév.
Bio Uri	AG 9 mars
Bärner Bio Bure	AG 10 fév., 9 h 30



Ça va commencer - l'Assemblée des délégués du 11 novembre 2015 au théâtre municipal d'Olten. Photo: Franziska Hämmerli

Bioactualités 4/15 et 6/15), mais elles l'ont retirée lors de l'AD afin de donner plus de temps pour élaborer d'ici l'AD d'avril 2016 une variante acceptable par toutes les parties. La motion du Comité qui proposait d'accorder en 2016 deux fois plus d'argent pour des projets a été acceptée.

Budget 2016: Recettes et dépenses

Comme chaque année, la planification annuelle et budgétaire est soumise à l'AD de novembre pour approbation. Les chiffres du budget avaient été calculés sur la base de la planification annuelle pour chaque élément prestataire. Le Comité table pour 2016 sur 14,7 millions de francs de recettes et sur des dépenses à peu près équivalentes pour arriver à un léger excédent de recettes de 4377 francs. Les recettes plus élevées de 2014 étaient dues à des versements supplémentaires de la Confédération et de la Coop.

Les producteurs au centre du marketing?

Le nouveau spot TV de Bio Suisse sur l'équilibre a été présenté aux délégués. Les techniques de marketing étaient aussi le sujet de la conférence finale de Jörg Reuter. La salle était d'abord assez sceptique face à l'éloquence de ce jeune homme bien



«Gâter les consommateurs, c'est fini. La publicité devrait éveiller en eux une joie cocréatrice et coresponsable.»

Martin Köchli, Bioforum. Photos: saz

fringué, mais les arguments de Jörg Reuter ont finalement été convaincants. «Des histoires vraies tirées du quotidien des agricultrices et des agriculteurs, leur passion pour leur travail et leurs animaux, la terre sur leurs mains, c'est cela qui peut convaincre les consommateurs d'aujourd'hui – parce que c'est ce dont ils rêvent.» Susanna Azevedo/Franziska Hämmerli



Le Grand Prix Bio Suisse a été attribué à un système maraîcher qui ménage le sol

Le «Grand Prix Bio Suisse» 2015 a été attribué aux producteurs Bourgeon Iris et Bernhard Hänni de Noflen BE. Ils cultivent plus de 200 variétés de légumes sur les neuf hectares de leur ferme bio. Le labour est banni depuis 2013. Les voies de passage sont enherbées en permanence et donc clairement séparées des surfaces cultivées. La structure des sols s'était dégradée à cause du travail du sol intensif, les rendements diminuaient et la terre absorbait moins bien les pluies toujours plus fortes. Ce nouveau système de culture diminue les coûts, améliore la santé des sols et des plantes et diminue l'érosion. La structure du sol s'est améliorée après peu de temps, il n'y a presque plus d'érosion, les plantes sont plus saines et le petit tracteur consomme beaucoup moins de carburant, a expliqué Bernhard Hänni, qui aimerait encourager d'autres paysans bio à franchir le pas. «On doit avoir le courage de tout recommencer à zéro – en ayant confiance que ça va marcher», dit-il encore. saz

→ www.haenni-noflen.ch



Photo: Patrick Luethy

Le Comité reçoit de l'aide et du soutien

Bio Suisse compte trois nouvelles instances: Les Commissions du Marché, de la Qualité et du Savoir. Et des «groupes spécialisés» s'occuperont des marchés à la place des «commissions techniques».

La toute dernière réforme structurelle de Bio Suisse est entrée en vigueur début novembre. Trois nouvelles instances ont été formées dans ce cadre, la Commission spécialisée (CS) du Marché, celle de la Qualité et celle du Savoir. La Commission du Marché soutient le Comité dans les décisions commerciales. Elle débat de la stratégie commerciale générale, coordonne les stratégies pour les prix et définit des lignes directrices pour la coordination des importations. Elle promulgue aussi les règlements du Cahier des charges qui concernent le marché. C'était jusqu'ici une tâche du Comité. La Commission du Marché se compose des présidents des groupes spécialisés (GS, anciennement commissions techniques CT). Le secrétariat est représenté par la responsable du product management Magdalena Blonkiewicz et celui du marketing Jürg Schenkel. La Commission est dirigée par le membre du Comité Milo Stoecklin. Les groupes spécialisés (GS) remplacent les commissions techniques (CT) et reprennent leur fonction consultative pour les questions concernant le Cahier des charges et les marchés ainsi que la responsabilité des négociations de prix. Elles délèguent aussi un représentant au nouveau Forum de la recherche bio. Les groupes spécialisés ne sont pas subordonnés au Comité comme les CT mais au Directeur. Les groupes spécialisés sont suivis par les product managers.

Une commission de la Qualité pour les directives

La Commission de la Qualité se compose des présidents des commissions de labellisation, d'un producteur et de deux collaborateurs du secrétariat, Jürg Schenkel et le Responsable de l'assurance et du développement de la qualité Hans Ramseier. La Commission de la Qualité, qui est dirigée par le membre

du Comité Christian Butscher, a pour tâche de continuer le développement et l'interprétation du Cahier des charges. Elle promulgue les règlements d'application des Principes et objectifs du Cahier des charges ainsi que le règlement des sanctions.

Composition de la Commission du Savoir refusée

La Commission du Savoir conseille le Comité dans le développement de la stratégie pour la formation et des priorités pour la recherche. Elle doit stimuler les transferts de connaissances entre les producteurs et entre la recherche et la pratique. Les Statuts précisent qu'elle doit être composée d'une majorité de producteurs. Or la proposition du Comité n'avait pas tenu compte de ce point et les délégués ont chargé le Comité de leur soumettre une nouvelle proposition lors de la prochaine AD. Les délégués ont par contre accepté les propositions du Comité pour la composition des Commissions du Marché et de la Qualité. Markus Spuhler

→ Les dates des séances des nouvelles commissions se trouvent à la page 14 et sur www.bio-suisse.ch



Le GS Grandes cultures cherche un membre

Le groupe spécialisé Grandes cultures cherche encore un membre pour compléter ses rangs. On cherche une productrice ou un producteur bio qui fait des grandes cultures en Suisse romande. Cette personne doit être intéressée par le développement des grandes cultures bio en Suisse. Les séances se passent en bon allemand. Le groupe spécialisé Grandes cultures se réunit quatre à six fois par année pour les tables rondes des prix des céréales panifiables et fourragères ainsi que pour d'autres sujets, et il travaille aussi par conférences téléphoniques. Les personnes intéressées sont priées de contacter le product manager Grandes cultures Andreas Messerli. am

→ andreas.messerli@bio-suisse.ch

COMMENTAIRE

Entre passion et intelligence

«Il est d'un usage louable que celui qui reçoit quelque chose de bon en soit reconnaissant» – Cette citation de l'écrivain Wilhelm Busch convient très bien pour faire la rétrospective de cette année. En tant que président de Bio Suisse, je me considère comme privilégié: une armée d'employés, de membres de commissions et de bénévoles militent derrière moi. J'apprends beaucoup de choses passionnantes sous le toit de Bio Suisse et j'y fais de nombreuses rencontres enrichissantes.

Cela montre que nous sommes sur la bonne voie. Car il n'y a pas que la durabilité et les marchés en plein croissance, les rencontres personnelles sont aussi importantes. Elles nous nourrissent et nous font progresser. Je pense donc avec plaisir et reconnaissance à tout l'engagement qui a été investi cette année avec passion et intelligence. J'aimerais remercier tout particulièrement les membres des commissions techniques pour tout leur travail. Les paysannes et paysans bio qui y siégeaient ont fait un travail important et obtenu de bons résultats. Urs Brändli, Président de Bio Suisse



La patate Vitabella sur les listes variétales pour 2016

Vitabella a été admise dans les listes variétales après les essais pratiques réalisés par le FiBL.

Vitabella a été admise dans la liste des variétés recommandées par Swisspatat pour 2016 sur demande de Terralog et du FiBL. Cette admission s'est faite pour la première fois sans essais principaux en conditions conventionnelles, et la décision s'est prise sur la base des essais préliminaires d'Agroscope, des essais des firmes et des deux années d'essais pratiques menés par le FiBL. Vitabella a aussi été admise dans la liste des variétés de pomme de terre recommandées en bio par Bio Suisse et le FiBL. Les quantités de semences disponibles pour 2016 sont encore très limitées et tous les plants nécessaires pour la prochaine saison devront être importés, ce qui sera fait par la société Terralog.

L'exclusivité variétale de Vitabella avait suscité de violentes discussions dans les cercles bio en 2014. Les vagues se sont apaisées depuis lors, entre autres grâce à la décision de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse de n'autoriser pour les

fermes Bourgeon que des variétés accessibles à tous les producteurs Bourgeon du pays. Vitabella peut devenir une variété importante en bio grâce à ses bonnes caractéristiques de résistance contre le mildiou. Elle a cependant une certaine faiblesse à l'égard de l'alternariose les années chaudes et elle a tendance à former de gros tubercules un peu anguleux. Vitabella doit être défanée assez tôt à cause de sa tendance à produire de grandes quantités d'amidon parce que ses fanes restent longtemps vertes.

La variété Campina est aussi très prometteuse. Elle a été testée en bio par le FiBL de 2013 à 2015 et en conventionnel par Agroscope ces deux dernières années. Campina possède d'excellentes qualités agronomiques mais son goût est assez neutre à cause de sa faible teneur en amidon. Son admission dans les deux listes variétales ne sera décidée qu'au printemps 2016 sur la base des dégustations et du dépouillement des résultats des analyses de qualité qui ont été faites cette année. *Hansueli Dierauer, Django Heggin*

Liste des variétés de pomme de terre recommandées en bio:
→ www.shop.fibl.org > Numéro de commande 1375

«Surveiller les cultures sensibles avec des pièges»

Le FiBL étudie le mode de vie, les hôtes et les moyens de lutter contre la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*).

La drosophile du cerisier provoque des pertes de récoltes dans les petits fruits, les cerises, les prunes et le raisin et attaque aussi des plantes sauvages. Rétrospective sur la saison écoulée avec Claudia Daniel, spécialiste du FiBL pour les ravageurs et leur régulation biologique.

Bioactualités: Quels nouveaux résultats avez-vous en 2015?

Claudia Daniel: 2015 a été une année difficile pour la recherche car l'été a été tellement sec qu'il n'y a pratiquement pas eu d'attaques en plein air. Nous avons donc dû nous concentrer sur des essais en laboratoire qui nous ont permis de montrer que le kaolin et la chaux éteinte diminuent nettement les pontes de *suzukii* dans le raisin. Nous étudions maintenant l'influence de ces produits sur la vinification.

Pouvez-vous en tirer de nouvelles recommandations?

Nous avons pu voir cette année qu'on peut se passer d'insecticides en cas de canicule prolongée, mais aussi que les populations ont pu se remultiplier fortement en automne – heureusement seulement après les vendanges. Toutes les cultures sensibles devraient donc être surveillées l'année prochaine avec des pièges. Les recommandations de traitement sont décrites culture par culture sur www.bioactualites.ch.

Quelles questions sur la drosophile du cerisier le FiBL va-t-il étudier maintenant?

Cet insecte est très mobile et fait des va-et-vient rapides entre

les différentes cultures et entre les cultures et la flore sauvage. L'élaboration d'un concept de lutte à long terme passe donc inévitablement par l'étude de la dynamique générale de ses vols, de ses lieux d'hivernage et de ses plantes-hôtes. C'est l'étude de ces questions – en plus du testage des stratégies phytosanitaires – qui va nous occuper ces prochaines années.

Comment les 2,5 millions de francs que la Confédération a alloués à la recherche sur *suzukii* seront-ils utilisés?

Il n'y a pas encore eu de versements... les chercheurs espèrent que ces fonds seront disponibles en 2016 et que cela permettra d'accélérer les recherches. *Interview: Theresa Rebholz*

→ www.bioactualites.ch > Cultures > Arboriculture > Protection des plantes > *Drosophila suzukii*



Ils étudient *suzukii* (de g. à d.): Andi Häseli, Claudia Daniel, Lucius Tamm, Sibylle Stöckli, Fabian Cahenzli. *Photo: Thomas Alföldi*

Agenda

Nous publions volontiers vos événements dans le magazine et dans l'agenda de www.bioactualites.ch.
Prière de s'adresser au secrétariat des cours du FiBL pour tout renseignement:
tél. 062 865 72 74
cours@fibl.org.

Formation initiale

Cours d'introduction à l'agriculture biologique

Cours sur deux jours, obligatoire pour les reconversions pour avoir la certification Bio Suisse

Dates, horaires et lieu
Mercredis 6 et 13 janvier, de 9 h à 16 h
EMTN, Cernier NE

Contenu
Buts de l'agriculture biologique, exigences et directives, organisation des contrôles

Renseignements et inscriptions
Audrey Hediger, Conseillère et enseignante, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)
Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
tél. 032 889 36 54
audrey.hediger@ne.ch

Grandes cultures

Journées annuelles des légumineuses à graines

Thèmes
Cultures associées: technique culturale, résultats d'essais.
Comment remplacer le soja bio Bourgeon de Chine? Les digestats, une bonne chose pour le bio?
Composts, engrais de ferme, engrais organiques du commerce.
Marché des grandes cultures bio – premiers signes de saturation?
Autres questions actuelles.

Dates et lieux
Jeudi 14 janvier
IAG, Posieux FR
et
Jeudi 21 janvier
FRI, Courtételle JU

Renseignements
Maurice Clerc, FiBL,
tél. 021 619 44 75
fax 021 617 02 61
mobile 079 501 55 12
maurice.clerc@fibl.org

Inscriptions
Secrétariat des cours du FiBL
tél. 062 865 72 74
fax 062 865 72 73
cours@fibl.org
www.inscription.fibl.org

Journée suisse des Grandes Cultures Bio 2016

Thèmes
Blé, pommes de terres, colza, légumes pour l'industrie, Grandes cultures fourragères, Démonstrations de machines, Commercialisation des produits biologiques.

Cette manifestation d'envergure nationale et bilingue (français-allemand) s'adresse aussi bien aux agriculteurs bio que non bio.

Date et lieu
Jeudi 9 juin
Brütten ZH

Renseignements
Hansueli Dierauer, FiBL
tél. 062 865 72 65
hansueli.dierauer@fibl.org
et
Markus Johann, Sativa Rheinau
tél. 079 636 53 64
m.johann@sativa-rheinau.ch

Site internet
www.grandes-cultures-bio.ch

Maraîchage

Journée annuelle du maraîchage bio

Thèmes
Rencontre annuelle de la filière des légumes bio. Echange d'informations et de réflexions concernant le marché, la politique et les organisations professionnelles.

Date et lieu
Mercredi 13 janvier, 9 h à 16 h
FiBL, Frick AG

Renseignements
Martin Koller, FiBL, Cultures maraîchères
tél. 062 865 72 34
martin.koller@fibl.org

Inscriptions
Secrétariat des cours du FiBL
tél. 062 865 72 74
fax 062 865 72 73
cours@fibl.org
www.inscription.fibl.org

Arboriculture

Les bases de la biodynamie en arbo

Thèmes
Bases de la biodynamie, préparations biodynamiques, badigeons, compléments protection phyto.

Date, horaire et lieu
Lundi 11 janvier de 9 h à 18 h,
Agrilogie Marcelin, Av. de Marcelin 29, salle P01-17

Intervenant
Pierre Masson

Coûts
Membres Ufl: 50.- CHF
Non membres Ufl: 120.- CHF
Paiement sur place à l'accueil

Renseignements et inscriptions
Union Fruitière Lémanique (Ufl),
Inscription jusqu'au 23 décembre,
Tél. 021 802 28 42,
Fax 021 802 28 43,
Courriel info@ufl.ch

Viticulture

Congrès annuel de la viticulture bio

Thèmes
Nouvelles tendances en viti-viniculture. L'occasion d'échanger entre vignerons de tout le pays.

Date et lieu
Mercredi 2 mars, Neuchâtel

Renseignements
Dominique Léville, FiBL,
Tél. 062 865 72 48,
dominique.levite@fibl.org

Inscriptions
Secrétariat des cours du FiBL,
Tél. 062 865 72 74,
Fax 062 865 72 73,
cours@fibl.org,
www.inscription.fibl.org

Foires et marchés

Grande foire agricole biologique

Thèmes
Grand marché de produits bio, démonstrations de machines anciennes et modernes tirées par des tracteurs ou des chevaux, informations techniques et de fond fournies par la recherche et la vulgarisation, marché de bétail, marché de plantons ProSpecieRara. Et bien sûr plein d'animations!

Dates et lieu
Samedi 7 et dimanche 8 mai,
Site d'Agrilogie, Moudon VD

Organisation
Association BioVaud

Responsable
Frank Siffert, BioVaud
tél. 079 210 75 41
info@coudre.ch

Renseignements et formulaires à remplir pour tenir un stand
www.biovaud.ch > Foire Agricole Romande

Production animale

ProBétail: Visites d'élevages

Thème: La sélection des vaches laitières conformes aux conditions locales. Objectifs: le formulaire d'estimation pour la sélection adaptée aux conditions locales et le Body-Condition-Scoring (BCS). Il y a deux cours à deux endroits:

①
Date, horaire et lieu
Mardi 26 janvier, de 9h30 à 12 h
François Muller, Route du Moos 2, 1785 Cressier FR

Organisation
Bio Fribourg, Conseil Agricole Fribourg, Bio Suisse, FiBL

Intervenant
Christophe Notz, vétérinaire, FiBL

Inscription et renseignements
Nicolas Rossier, IAG,
nicolas.rossier@fr.ch
Tél. 026 305 58 74

②
Date, horaire et lieu
Jeudi 28 janvier, de 13h30 à 16 h
Michel Chaubert, La Grangetta, 1070 Puidoux

Organisateur
BioVaud, ProConseil, Bio Suisse, FiBL

Intervenant
Anet Spengler, FiBL

Inscription et renseignements
Nicolas Chenuz, ProConseil,
n.chenuz@prometerre.ch
Tél. 021 905 95 50

Vaud: Visites bio

Dates, heures, sujets, lieux
Jeudi 28 janvier, 13h30, visite d'élevage, chez Michel et Laurent Chaubert, 1070 Puidoux VD

Mardi 5 avril, 9h30, visite de cultures et d'une installation de biogaz, chez Christophe pinard, 1355 L'Abergement VD

Tous les détails et autres dates
Se trouvent sur Internet sur: www.bioactualites.ch > Agenda

Renseignements
Nicolas Chenuz, ProConseil,
n.chenuz@prometerre.ch
Tél. 021 905 95 50

Je vous le dis!

Le monde entier nourrit la Suisse

Ma mère dirigeait pendant la deuxième guerre mondiale un grand magasin de boulangerie. Elle m'a enseigné le sens de l'économie. Rien n'était jeté. Le vieux pain servait à faire de la panure et les pâtisseries et les confiseries invendues étaient broyées pour fabriquer des frangipanes, une pâtisserie qui se vendait bien parce que très nutritive. Il fallait toujours avoir trois jours de pain en stock parce qu'on n'avait pas le droit de le vendre frais.

Ici et maintenant, après un repas de midi végane fait avec les produits de notre ferme, j'écris en buvant mon café accompagné de quelques biscuits. Et voilà que la mondialisation me rattrape! La moitié de la planète est rassemblée sur ce coin de la table de notre salle à manger. Le café vient de Côte d'Ivoire et les biscuits aux amendes de quatre continents et d'au moins six pays: Argentine, Colombie, Madagascar, Paraguay, Suisse et Espagne – et encore, il n'y a pas de déclaration d'origine pour les œufs et la vanille.

Les temps sont bien loin où l'argument que les pauvres du tiers monde étaient heureux de pouvoir exporter quelque chose était encore valable. Nous savons tous que le commerce mondial est le plus souvent le fait d'exploiteurs. Pour exploiter les paysans, rien ne vaut une utilisation non durable du sol pour des monocultures gérées à coups d'intrants chimiques et de synthèse.

Nous sommes fin octobre, le raisin est vendangé. La plus grande partie en tout cas. Il y a dans les environs un grand vignoble qui a été vendangé à la machine. Je viens d'y aller, et en dix minutes j'avais rempli un sac de 2 kilos de raisin absolument impeccable. Le Valais produit bien 50 millions de kilos de raisin par année. Dont jusqu'à un tiers tombe en juillet sous le coup de la régulation des quantités. Cela fait probablement chaque année plus de 5000 tonnes de raisin qui ne sont pas mises en valeur. Et cela au prix de 3 bons francs le kilo...

Voici un autre aspect du gaspillage systématique pratiqué en viticulture: Chaque année des tonnes et des tonnes de nourriture de très grande valeur finit dans les tas de compost ou dans les usines d'incinération des ordures. Je parle des pépins de raisin. Il n'y a que quelques transformateurs fermiers et cer-

taines petites installations industrielles qui trient et pressent quelques tonnes de pépins de raisin par année. Étonnant, quand on sait que cette huile se vend facilement entre 100 et 200 francs le litre.

L'huile de pépins de raisin est considérée comme étant de très grande valeur à cause de sa richesse en antioxydants et en acides insaturés, et



en plus c'est une huile à rôtir idéale à cause de son point de fumée élevé. Un kilo de raisin contient environ 50 grammes de pépins dont on peut tirer 7 grammes d'huile. L'ensemble de la récolte suisse de raisin, environ 130 millions de kilos par année, permettrait donc de produire quelque 900 tonnes de ce précieux aliment. Justement, la Suisse a un taux d'autoapprovisionnement de seulement 25 pourcents pour les huiles végétales.

Ce n'est pas tant la question de la valorisation pécuniaire qui m'importe mais bien celle de la possibilité de produire nous-mêmes notre «pain quotidien» au lieu d'en priver les défavorisés de cette Terre et de le transporter autour de la moitié du globe en polluant l'ensemble de la planète. Et mon café? À base de graines de lupin torréfiées ou de pépins de raisin grillés? Et quoi encore?

Felix Kuchler

Paysan bio et médecin, Salquenen VS

Avez-vous quelque chose que vous brûlez d'impatience de nous communiquer? Alors annoncez votre proposition de thème à redaction@bioactualites.ch. Les articles imprimés sous la rubrique «Je vous le dis!» sont rémunérés 150 francs.

TARITRAL BIO

Tarissement naturel

- Une méthode naturelle pour tarir immédiatement!
- Régénération du tissu mammaire
- avec ortie, sauge et prêle

☎ 026 913 79 84
www.lgc-sa.ch

Labitor N 10

Engrais organique Azoté, provenant de substances animales riches en kératine (poils, crins, etc...) présenté sous forme de pellets, totalement assimilable.

- 10 % Azote, 70 % MO animale
- Pour céréales, maïs, colza, maraîchages, vignes...
- En bigbag 500 kg ou en sacs (palettes 25 x 40 kg)

Prix intéressant: demandez une offre à vitistim@vitistim.ch ou chez Mühle Rytz AG



Chaque mois dans votre boîte
aux lettres et 24/24 sur

BIOActualites.ch

La plateforme des agriculteurs bio



Isonet® Isomate®

contient phéromones

Lutte par confusion

Contre les tordeuses en viticulture et arboriculture



Andermatt
Biocontrol

Andermatt Biocontrol SA
Stahlermatten 6 · 6146 Grossdietwil
téléphone 062 917 50 05 · www.biocontrol.ch

- **Esparcette BIO** – le «sainfoin» en pellets: ingrédients actifs naturels contre les parasites internes, teneur en tannins certifiée *NOUVEAU*
 - **Foin de luzerne BIO en grosses balles carrées:** encore jusqu'à la 7^{ème} coupe avec teneurs exceptionnelles en protéines *uniquement auprès de nous*
 - **Cubes de luzerne BIO:** fourrages grossiers "concentrés" Power Pellets d'environ 20% et High Power Pellets de 23-24% - « luzerne pure » avec garantie
 - **«Misto» BIO:** mélange luzerne/ray-grass déshydraté
 - **Foin/Regain BIO** ventilé, déshydraté, séché au sol
 - **Foin pour chevaux BIO** qualité constante, format maniable: 48 petites balles d'env. 25kg sur palette
 - **Produits de maïs BIO:** ensilage, déshydraté, grains
 - **Cubes de céréale plante entière BIO:** blé ou épeautre, contenu constant, équilibré, énergie rapide
 - **Pulpe de betterave BIO:** ensilage ou déshydratée, en granulés (dans la limite des stocks disponibles)
 - **Tourteaux de lin, colza BIO:** protéines savoureux
 - **Protéine de soja texturée BIO:** sous-produit de la production alimentaire, fourrage universel de protéines à haute concentration de 35% *NOUVEAU*
- PAILLE BIO** e conventionnelle

Tous nos meilleures vœux pour
Noël et la Nouvelle Année

079 562 45 00 - info@agrobio-schönholzer.ch

Pots en verre avec couvercle Bouteilles avec fermeture à étrier

Pour toutes sortes d'aliments:
Marmelades, fruits, légumes, ...

Bocaux de formes et de grandeurs différentes
de 0,4 dl jusqu'à 1 litre.

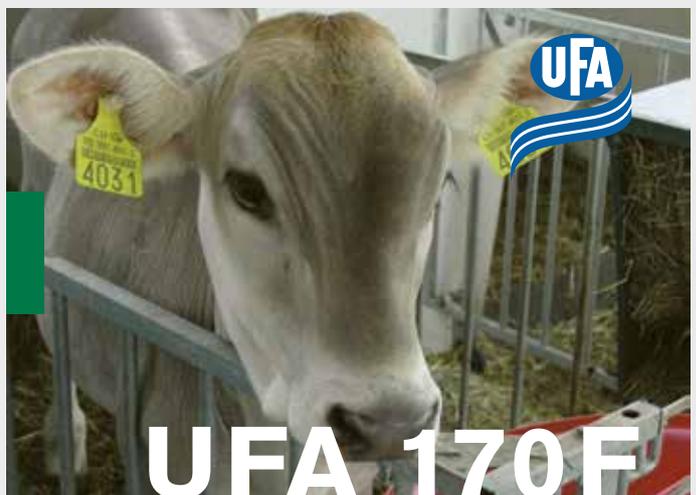
Bouteilles avec fermeture à étrier 2,5 dl jusqu'à 1 litre.

Echantillons gratuits avec liste des prix sur demande

Crivelli Emballages • CH-6830 Chiasso

☎ 091 647 30 84 • Fax 091 647 20 84

crivelliimballaggi@hotmail.com



UFA 170 F

Aliments d'élevage
floconnés

- digestibilité élevée
- ingestion précoce
- minéralisé et vitaminisé
- exempts de poussière et de germes

Rabais Fr. 5.-/100 kg
jusqu'au 16.01.16

ufa.ch

Dans votre
LANDI

ACTION

BIO TEST AGRO AG

Tél. 031 722 10 70, www.bio-test-agro.ch, info@bio-test-agro.ch

Séances d'information à l'attention des producteurs bio et intéressés

Thèmes de la séance 2016 : documents PER. Biodiversité Bio Suisse, modifications des règlements, nouveautés et informations actuelles. La séance est gratuite et ouverte à tous les agriculteurs et intéressés-aucune inscription n'est nécessaire.

Région	lieu	date	Heure
Cantons VD, VS, FR, GE	Agrilogie Grange-Verney, Moudon	18.02.2016	13.15 H.
Cantons NE, JU, JB	FRI Courtemelon <i>nouveau lieu</i>	18.02.2016	19.45 H.

Les séances sont organisées en Suisse romande et alémanique. Vous trouverez toutes les 20 dates sous www.bio-test-agro.ch.